

Mme CHASSAGNE Delphine
15 rue des Fontenelles
52000 TREIX

A Treix, le 21 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente vous faire part de mon opposition au projet éolien. S'il présente théoriquement certains avantages que je ne peux nier, il représente en réalité une menace pour notre environnement et notre cadre de vie.

En effet, l'architecte des Bâtiments de France, Caroline Marlot, l'a exprimé de façon claire dans son rapport : « *Les paysages naturels et bâtis de l'aire d'étude sont suffisamment sensibles et les atteintes encourues suffisamment fortes pour motiver le refus du projet* ». Elle souligne que le « *site retenu ne pourrait supporter une plus grande densité d'implantation* » en évoquant une « *fragilité paysagère* ». C'est également l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand-Est qui considère que le site du projet est inadapté à l'implantation d'éoliennes au regard de la biodiversité.

Nous ne pouvons que nous insurger de voir une telle implantation sur la commune voisine alors même qu'elle nuira directement au panorama des Treixois, ainsi qu'à leur faune et flore locales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

D. CHASSAGNE